

Caractère incohérent et anticonstitutionnel de l'approche légale de la représentativité des organisations d'artistes-auteurs pour signer des accords collectifs susceptibles d'extension																
Secteurs concernés	Edition de livres		Publicité		Audiovisuel et Cinéma				Tous secteurs							
Contrats concernés	Contrat d'édition sous forme numérique	Contrat de commande pour la publicité	Contrat de production audiovisuelle	Compte de production (audiovisuel)	Compte d'exploitation (audiovisuel)	Compte de production (cinématographique)	Compte d'exploitation (cinématographique)	Obligation exploitation suivie	Contrat de louage d'ouvrage	Autres contrats de cession						
Possibilité de rendre obligatoire par arrêté ministériel	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui								
Référence(s) juridique(s)	L132-17-8 du code de la propriété intellectuelle	L132-31 du code de la propriété intellectuelle	L132-25-1 du code de la propriété intellectuelle	L251-2 code du cinéma et de l'image animée	L251-6 code du cinéma et de l'image animée	L213-25 code du cinéma et de l'image animée	L213-29 code du cinéma et de l'image animée	L132-27 du code de la propriété intellectuelle								
Caractère obligatoire ou facultatif de l'accord	facultatif	obligatoire	facultatif	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire								
Organisations pouvant signer les accords	organisations professionnelles d'artistes-auteurs	Oui	Oui (mais facultatif si présence OGC §)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (mais facultatif si présence OGC §)								
	organisations professionnelles d'exploitants	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui								
	organismes de gestion collective	non prévu	non prévu	Oui (facultatif au présence organisation auteur)	Oui	Oui	Oui	Oui (facultatif au présence organisation auteur)								
	organismes d'autres secteurs d'activité	non prévu	non prévu	Oui (facultatif)	non	non	non	Oui								
Exigence d'un critère de représentativité ?	organisations professionnelles d'artistes-auteurs	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui								
	organismes de gestion collective	non prévu	non prévu	non	non	non	non	non								
	organismes d'autres secteurs d'activité	non prévu	non prévu	Oui	non prévu	non prévu	non prévu	Oui								
Critères de représentativité	non indiqué. Par défaut L2121-1 ou L2151-1	non indiqué. Par défaut L2121-1 ou L2151-1	pas d'exigence de représentativité pour les a-a	pas d'exigence de représentativité pour les a-a	pas d'exigence de représentativité pour les a-a	pas d'exigence de représentativité pour les a-a	pas d'exigence de représentativité pour les a-a	pas d'exigence de représentativité								
Remarques	A défaut de critères, il semblerait possible de choisir entre les critères de L2121-1 si on considère les artistes-auteurs comme des salariés, ou L2151-1 si on les considère comme des travailleurs indépendants. Toutefois, dans un souci de cohérence, il serait logique de se référer à L2121-1 compte tenu que ce critère est utilisé par le gouvernement pour apprécier la représentativité au CA de l'AGESA/MDA		A défaut de critères, il semblerait possible de choisir entre les critères de L2121-1 si on considère les artistes-auteurs comme des salariés, ou L2151-1 si on les considère comme des travailleurs indépendants. Toutefois, dans un souci de cohérence, il serait logique de se référer à L2121-1 compte tenu que ce critère est utilisé par le gouvernement pour apprécier la représentativité au CA de l'AGESA/MDA		Interrogation sur conformité de L132-25-1 du CPI avec principes généraux du droit relatifs à la représentation et la représentativité		Interrogation sur conformité de L251-2 du code du cinéma et de l'image animée avec principes généraux du droit relatifs à la représentation et la représentativité		Interrogation sur conformité de L251-6 du code du cinéma et de l'image animée avec principes généraux du droit relatifs à la représentation et la représentativité		Interrogation sur conformité de L213-25 du code du cinéma et de l'image animée avec principes généraux du droit relatifs à la représentation et la représentativité		Interrogation sur conformité de L213-29 du code du cinéma et de l'image animée avec principes généraux du droit relatifs à la représentation et la représentativité		Interrogation sur conformité de L132-25-1 du CPI avec principes généraux du droit relatifs à la représentation et la représentativité	
Dispositions pouvant être étendues	conditions de cession des droits d'exploitation		rémunérations proportionnelles		Norme du compte de production		Norme du compte de production		Norme du compte d'exploitation		champ et les conditions de mise en œuvre l'obligation					
	modifications à l'œuvre		avances sur rémunérations proportionnelles		définition catégories de dépenses		définition des encaissements bruts		définition catégories de dépenses		dispositions convenues entre le producteur et ses cessionnaires ou mandataires					
	modalités de restitution		pratiques contractuelles		nature des moyens de financements		définitions des coûts d'exploitation		nature des moyens de financements		définitions des coûts d'exploitation					
	modalités de réalisations de l'édition		usages professionnels		modalités d'amortissement du cout de production		conditions de négociation de la commission opposable		définition des frais généraux d'exploitation							
	calcul de la rémunération en l'absence de prix de vente à l'unité		modalités de paiement des droits													
Limites de durée à l'accord	non	Accord limité à 5 ans maximum	non	non	non	non	non	non								
Accords ayant fait l'objet d'un arrêté d'extension	Accord du 1er décembre 2014 entre le Conseil permanent des écrivains et le Syndicat national de l'édition sur le contrat d'édition dans le secteur du livre, étendu par arrêté du 10 décembre 2014		pas d'accord étendu		Accord entre auteurs et producteurs d'œuvres audiovisuelles relatif à la transparence des relations auteurs-producteurs et à la rémunération des auteurs du 6 juillet 2017 et ses avenants n°1 et n°2 du 17 avril 2019, étendus par arrêtés du 7 juillet 2017 et du 15 octobre 2019		Protocole d'accord du 20 décembre 2012 relatif aux pratiques contractuelles entre auteurs scénaristes et producteurs de fiction, étendu par arrêtés du 6 mai 2013 et 9 juillet 2013		Accord professionnel relatif à la transparence des comptes de production des œuvres cinématographiques de longue durée du 6 juillet 2017, étendu par arrêté du 6 juillet 2017		Accord professionnel relatif à la transparence des comptes de production des œuvres cinématographiques de longue durée du 6 juillet 2017, étendu par arrêté du 6 juillet 2017		Accord du 3 octobre 2016 sur l'obligation de recherche d'exploitation suivie relative aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles, étendu par arrêté du 7 octobre 2016			

Pas de possibilité d'extension d'accords collectifs

Pas de possibilité d'extension d'accords collectifs